

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2025**

Date de convocation :

12.08.2025

Date d'affichage :

14.09.2025

Nombre de conseillers :

En exercice	: 18
Présents	: 10
Absent	: 4
Absents excusés	: 4
Votants	: 14
Procuration	: 4

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, Maire.

Etaient présents : MM. Xavier GAYAT, Patrice BOUTTIER, Jérôme ESNAULT, M^{me} Carole LEGROS, M. Guillaume GASNIER, M^{mes} Martine DODIER, Eliane KNOPS, Maryvonne RENAUDIN, MM. Loïc THÉRIAU, Gilles LESÈVE.

Absents : M. Dominique CHARPENTIER, M^{mes} Nadège CHARRIER, Aurélie PIRON, Dorothée GAUTHIER.

Absents excusés : M. Dominique FILLEUL qui donnent procuration à M. Gilles LESÈVE, M^{me} Blandine LALLIER qui donnent procuration à M. Loïc THÉRIAU, M^{mes} Sylvie LENÈGRE et Sauvane DECIRON qui donnent procuration à M. Xavier GAYAT

M. Guillaume GASNIER a été élu secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion, M^{me} Jessica TOUCHARD, Agent administratif 2^{ème} classe principal.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 JUIN 2025 :

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 26 juin 2025.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'Ordre du Jour concernant le changement des huisseries du bâtiment de la cour de la mairie.

Accord lui est donné de la part de l'ensemble des membres présents.

2 - SIGNALÉTIQUE DU BOURG - VALIDATION :

Monsieur Loïc THERIAU, Conseiller Municipale présente, à l'ensemble du Conseil Municipal le dossier finalisé de la signalétique du bourg, étudié par la commission Communication.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que trois devis ont été sollicités auprès d'entreprises spécialisées :

- ✓ LACROIX SIGNALISATION - 8 impasse Bourrelier - BP 30004 - ZI - 44801 SAINT HERBLAIN cedex..... : 13 904,94 € TTC
- ✓ MAVASA - 4 impasse Maurice Allais – Bât A n° 3 - 53810 CHANGE. : 15 405,30 € TTC
- ✓ SELF SIGNAL - 13, rue de Bray - 35510 CESSON SEVIGNE : 10 830,95 € TTC

Après examen des trois propositions, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** de retenir le devis du moins-disant, présenté par la société SELF SIGNAL pour un montant de 9 025,79 € H.T. soit 10 830,95 € TTC ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération et à engager la dépense correspondante.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, à l'article correspondant.

3 - TRAVAUX :

3.1. Église St Pierre et St Paul - Avenants Lot 02 Charpente :

Monsieur le Maire fait part des informations concernant les travaux de l'église. M. Léo CANY, Architecte du patrimoine en charge des travaux nous alerte qu'ils ont découvert au niveau de la charpente du clocher de l'église, des états de pourrissement plus importants que prévus et qu'il a demandé à l'entreprise ABC LEROYER de procéder aux remplacements des poutres qui le nécessitaient. Ces travaux supplémentaires de charpente impliquent des travaux supplémentaires de couverture, puisque le terrasson (*pourtant en bon état*) est à refaire, pour permettre l'accès.

Afin de limiter le coût de ces travaux supplémentaires, monsieur CANY a fait modifier le programme de travaux du lot couverture : Le capotage en zinc prévu initialement sur toute la structure en bois visible ne sera finalement que partiel, comme il l'était depuis le début du XIXe siècle.

En outre, il indique avoir repris les missions en interne du co-traitant qui l'accompagnait sur l'opération (économiste) et donc que les honoraires ne nous seront pas facturés (missions "DET" + "AOR").

Au global, nous arrivons aux variations suivantes :

- | | | |
|-------------------------|-----|-------------------|
| ✓ Opération initiale | = | 571 288,93 € H.T. |
| ✓ Plus-value charpente | = + | 28 370,89 € H.T. |
| ✓ Plus-value couverture | = + | 1 182,71 € H.T. |
| ✓ Moins-value MOE | = - | 3 895,50 € H.T. |

Soit au total, une opération = 571 288,93 € H.T. (avec une augmentation générale de 4,5%)

Par ailleurs, afin de minimiser ce surcoût, il propose la possibilité d'une moins-value : En intérieur, à l'entrée de l'église, il est prévu la purge des plâtres déplaqués au mur et la réfection des plafonds. Il suggère de nous limiter à une purge au niveau des plafonds et reporter la réfection, comme au droit des murs, à une phase ultérieure. Cela ne remettrait pas en cause la sécurité des visiteurs. La moins-value serait d'environ -15 000,00 € H.T., ramenant l'opération à 581 947,03 € H.T. environ.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** le remplacement des poutres qui le nécessitaient et la plus-value de 25 718,10 € H.T. qui en découle ;
- **DECLINE** la proposition de limiter à une purge au niveau des plafonds et de reporter la réfection à une phase ultérieure ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

3.2. Logements Sarthe Habitat : Voirie :

Monsieur patrice BOUTTIER, Maire-adjoint informe le conseil Municipal que suite à la réunion sur site le mardi 22 juillet 2025, il a été convenu, compte tenu de l'état de dégradation du mur mitoyen NORD, de le démolir ainsi que le mur en parpaing appartenant à M^{me} [REDACTED] pour y édifier en lieu et place une clôture bois type HELSINKI de chez DURAPIN 1.80x1.80m ép^r 5cm.

Les devis réalisés auprès des entreprises LE BATIMANS et BAUDUCEL sont d'un montant de :

- ✓ LE BATIMANS (démolition) : 5 250,00 € H.T. dont 1 950,00 € H.T. pour le mur appartenant à M^{me} [REDACTED]
- ✓ BAUDUCEL (bordure béton devant la clôture + gravillons + fourniture et pose de la clôture) : 5 591,40 € H.T. dont 1 418,95 € H.T. pour le mur appartenant à M^{me} [REDACTED]

Soit un total de : 10 841,40 € H.T.

Comme évoqué également lors de cette réunion :

- Compte tenu du cout réel des travaux de viabilisation : 105 531, 50 € H.T. (marché BAUDUCEL) dont 23 831,50 € H.T. pris en charge par SARTHE HABITAT.
- De la participation de la commune à hauteur de 81 700,00 € suivant la convention de participation financière signée le 21 janvier 2021.

SARTHE HABITAT nous sollicite pour un complément de notre participation financière à hauteur de 13 089,40 € H.T. et comprenant :

- Des travaux complémentaires de réseaux sous voirie communale pour 2 248,00 € H.T. (avenant n° 1 BAUDUCEL de janvier 2025).
- Des travaux sur les murs Nord :
 - Mitoyen pour 7 472,45 € H.T. soit 3 763,22 € H.T. pour M^{me} [REDACTED] et 3 763,23 € H.T. pour la commune
 - Mur M^{me} [REDACTED] pour 3 368,95 € H.T.

Soit un total de : 13 089,40 € H.T.

Il ressort des échanges que M^{me} [REDACTED] émet certaines réserves concernant les travaux relatifs au mur, notamment en ce qui concerne la question de la mitoyenneté ainsi que le manque de transparence perçu dans les devis présentés. Par ailleurs, en raison de difficultés financières actuelles, elle considère ces travaux comme difficilement réalisables dans un avenir proche.

À la suite des discussions menées au sein du Conseil Municipal, il est proposé que Monsieur le Maire rencontre M^{me} [REDACTED] afin de faciliter le dialogue avec Sarthe-Habitat et d'identifier une solution acceptable pour les deux parties dans les meilleurs délais. Sur le plan financier, la mairie pourrait envisager de prendre en charge l'intégralité des travaux, sous réserve d'un engagement écrit de M^{me} [REDACTED] à rembourser sa quote-part dès que sa situation le permettra.

3.3. Remplacement des huisseries - Salle des Aînés Ruraux :

Monsieur Patrice BOUTTIER, Maire-adjoint informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder au remplacement des huisseries de la salle des aînés ruraux afin d'améliorer l'isolation et la sécurité du bâtiment.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que trois devis ont été sollicités auprès d'entreprises locales :

- ✓ SARLU NR Menuiserie - 72500 Lavernat..... : 12 379,81 € TTC
- ✓ Atelier DABIN - 72300 Sablé-sur-Sarthe..... : 13 168,81 € TTC
- ✓ Bouchet Sébastien - 37370 St Paterne Racan..... : 8 485,83 € TTC

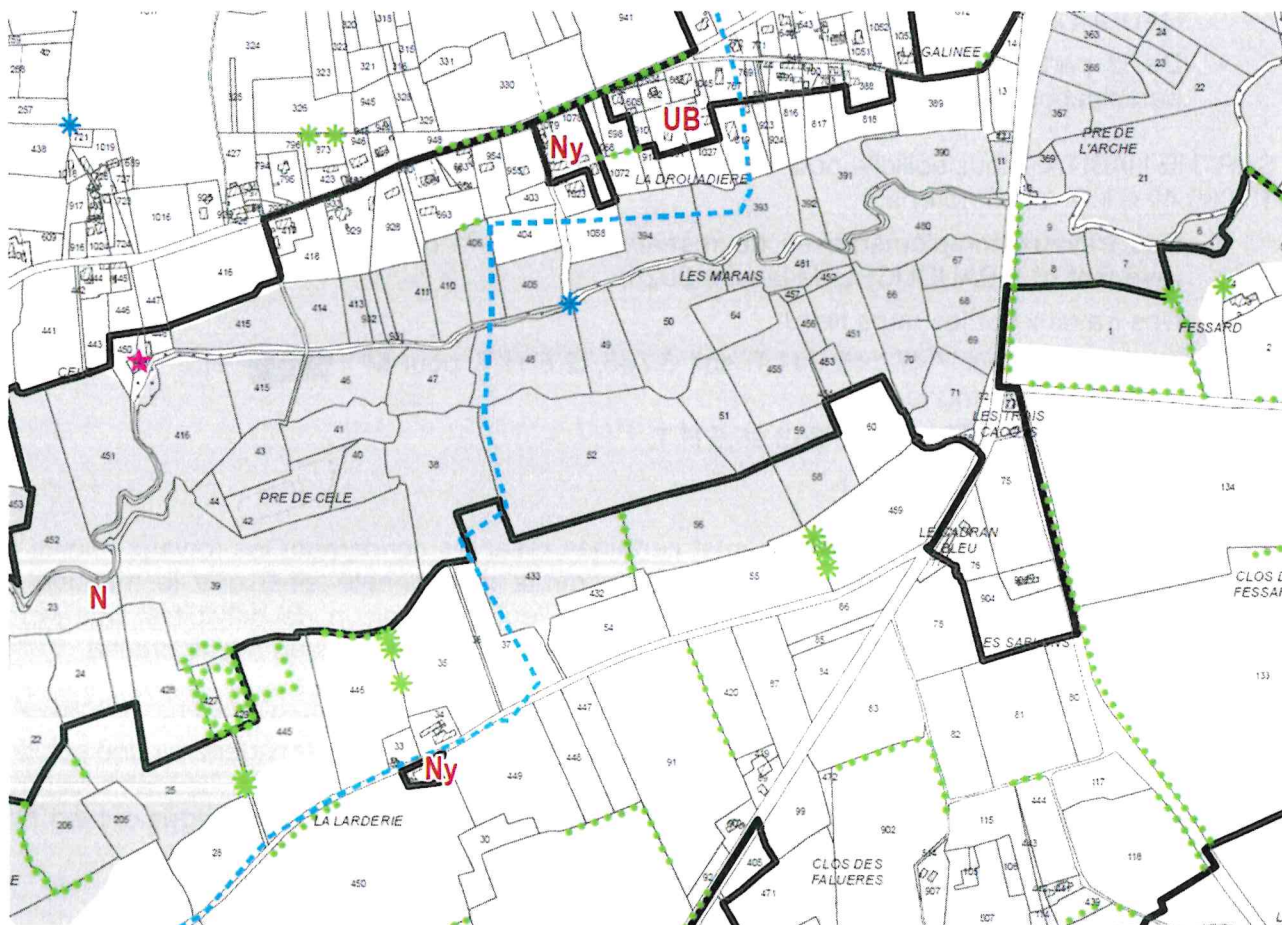
Après examen des trois propositions, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** de retenir le devis du moins-disant, présenté par monsieur Bouchet Sébastien pour un montant de 8 485,83 € TTC ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération et à engager la dépense correspondante.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, à l'article correspondant.

4 - ZONE D'ACCÉLÉRATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES - ACQUISITION DE PARCELLES :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du Conseil Municipal du 30 novembre 2023, il avait été convenu de proposer dans le cadre de l'implantation d'une éventuelle centrale photovoltaïque au sol, les parcelles cadastrées Section E n° 58, 60, 451, 453, 456, 458 et 459 représentant une surface d'environ 4 ha en friche dont l'usage des sols est sur le site de l'ancienne décharge municipale, pourraient être retenues comme zone d'accélération pour des projets photovoltaïques au sol.



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral portant arrêt du document cadre définissant la cartographie des surfaces agricoles, naturelles et forestières ouvertes à un projet d'installation photovoltaïque au sol ainsi que leurs conditions d'implantation.

Cet arrêt relance la dynamique d'implantation des projets de centrale photovoltaïque. Monsieur le Maire propose d'étudier l'éventualité d'acquisition de terrains dans la zone précitées afin de bénéficier d'une superficie augmentée et donc d'une capacité de production supérieure.

Après discussion, il en ressort que cette proposition est porteuse et qu'il serait peut-être nécessaire de créer un groupe de travail ou une commission ad hoc.

5 - DEMANDES DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un habitant de la commune de Pontvallain participera à plusieurs événements sportifs d'envergure nationale et internationale.

Dans le cadre de cette participation qui représente un défi personnel et sportif de haut niveau, et qui contribue au rayonnement de la commune à l'international, il est proposé d'apporter un soutien financier à l'intéressé, afin de contribuer aux frais engagés pour le déplacement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € à monsieur [REDACTED]

6 - QUESTIONS DIVERSES :

○ **Comice Agricole Artisanal et Commercial :**

M. Gilles LESÈVE, Maire-adjoint et Président du Comice, fait un point sur l'avancement des préparatifs. À ce jour, le principal point de préoccupation concerne le manque de bénévoles pour assurer le service du repas lors de la soirée dansante prévue le samedi soir au gymnase. Malgré cette difficulté, M. LESÈVE reste confiant et espère un regain de mobilisation d'ici le 2 septembre.

Il informe également que les recettes issues des encarts publicitaires s'élèvent à environ 17 000 €, un montant jugé très satisfaisant et porteur d'optimisme.

Nous formons tous le vœu que le beau temps soit également de la partie pour contribuer à la réussite de cet événement !

○ **Frelons asiatiques :**

À la suite d'un incident survenu au mois d'août dernier, au cours duquel un administré a été violemment attaqué par un essaim de frelons asiatiques alors qu'il procédait à la fauche de son terrain — entraînant de nombreuses piqûres et une hospitalisation en urgence — plusieurs conseillers municipaux ont interrogé l'exécutif sur les dispositifs existants au niveau communal pour la lutte contre ces nuisibles.

Monsieur le Maire rappelle que la commune n'adhère plus, depuis plusieurs années, à la convention proposée par la société Polleniz, anciennement chargée de la gestion de ce type d'intervention. Cette décision a été motivée par le coût élevé des prestations pratiquées, jugé non concurrentiel.

Il est précisé que, depuis cette dénonciation de convention, la municipalité tient à la disposition des administrés une liste actualisée de sociétés locales spécialisées dans la destruction de nids de frelons, sélectionnées pour la qualité de leurs interventions et des tarifs plus avantageux.

- Cyril Gaudin Désinsectiseur de Baugé en Anjou - Tél. : 06.33.67.09.94,
- API Guêpes 72 - Frelons à Ecommoy - Tél : 06.63.92.45.84,
- BIONEZ Z.A. La Belle Croix à Requeil – Tél. : 02.51.47.70.62.

● **Dates à retenir :**

- ✓ Comice Agricole Artisanal et Commercial et journées du patrimoine, le week-end du 20 & 21 septembre,
- ✓ Thé dansant de Générations mouvement, vendredi 03 octobre à la Salle des Fêtes,
- ✓ La Cie des arts - AG vendredi 17 octobre,
- ✓ Twirling-Bâton - AG samedi 18,
- ✓ Repas communal des Anciens le dimanche 19,

Séance levée à 20 heures 40 minutes.
Le Maire,

Pour approbation,
Le secrétaire de séance,

